

Contenu

Le contrat de fusion contient toutes les réglementations nécessaires au regroupement des communes concernées.

Le règlement d'organisation fixe la structure organisationnelle de la nouvelle commune. En fonction des circonstances, il peut être plus facile d'établir un règlement de fusion distinct à la place d'un nouveau règlement d'organisation, en particulier lorsqu'une petite commune fusionne avec une commune de grande taille et que seuls de rares points doivent être réglés.

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire propose des contrats-type à la page suivante: [Guides, mémentos et modèles de contrats](#)